



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation à la Sécurité Routière**

**Sous-Direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yann LEFEBVRE  
87 rue de Turenne  
75003 PARIS

Affaire suivie par : FS

Paris, le 25 février 2025

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Réf. : FS/050475103560

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction commise le 10 avril 2022 à 15h08 ont été extraites.

En outre, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière que [REDACTED] suivi les 4 et 5 novembre 2024 a bien été enregistré.

De ce fait, le permis de conduire de votre client est doté de cinq points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,  
le chef de la section des recours  
du bureau national des droits à conduire**

Nicolas TRISTANI